

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MARS 2010.**

**Sont présents:** MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., LUTSCH F., BERRON F.,  
KLEITZ R., JUNG A, SCHNEIDER S., ZENSES M  
Mme REUTENAUER C.

**Absents excusés:** ---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 19 février 2010
2. Budget 2010: Service Général
3. Budget 2010 : Service Assainissement
4. Budget 2010 : Antenne collective
5. Acceptation don
6. Durée des amortissements : Service Assainissement
7. Contrat de Territoire du Pays de La Petite Pierre
8. Divers

- - - o O o - - -

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 19.2.2010.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 19.2.2010.

**2. Budget 2010: Service Général**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2010 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 359.525,93

Recettes : 359.525,93

Section d'investissement :

Dépenses : 506.558,96

Recettes : 506.558,96

**3. Budget 2010 : Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2010 du Service Assainissement arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 58.970,43

Recettes : 58.970,43

Section d'investissement :

Dépenses : 246.999,37

Recettes : 246.999,37

#### **4. Budget 2010 : Antenne collective**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2010 de l'Antenne collective arrêté comme suit :

##### Section d'exploitation :

Dépenses : 16.515,49

Recettes : 16.515,49

##### Section d'investissement :

Dépenses : 36.703,86

Recettes : 36.703,86

#### **5. Acceptation don**

Suite à la journée festive du 15 août 2009 : « foot pour tous », les commerçants ont décidé d'attribuer une subvention de 1200.- € à la commune de Tieffenbach. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don et de l'affecter à l'achat de décorations de Noël.

#### **6. Durée des amortissements : Service Assainissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de déterminer les durées d'amortissements des immobilisations pour le service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'opter pour les durées suivantes :

- 1 ans pour les études
- 60 ans pour les installations et réseaux d'assainissement

#### **7. Contrat de Territoire du Pays de La Petite Pierre**

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de territoire du Pays de la Petite Pierre, le Conseil Général procède au recensement des projets d'investissement susceptibles d'être engagés par l'ensemble des communes relevant des dispositifs habituels d'intervention du Département. Ce recensement concerne la période d'exécution du contrat à savoir de 2011 à 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire à ce contrat les projets suivants :

##### Pour les années 2011 – 2012 :

- Voirie et assainissement pluvial : Rue des églises
- Remembrement déjà en cours qui se poursuivra jusqu'en 2013 avec les travaux connexes

##### Pour les années 2013 – 2014 :

- Voirie : Rue du moulin
- Assainissement : Ecole – Mille Club
- Mur de l'église catholique

##### Pour les années 2015- 2016 :

- Voirie : Rue de Weislingen
  - Assainissement : Rue Neuve
  - Aire de jeux
  - Parking de la gare
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

#### **8. Divers**

-----